



## Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél.: 418 824-3444 Fax : 418 824-3917  
Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrcotedebeaupre.com

Château-Richer, le 28 novembre 2012

Madame Hélène McNicoll  
Canyon Sainte-Anne  
C.P. 2087, 206, Route 138 Est  
Beaupré (Québec) Canada G0A 1E0

### Objet : Protection du bassin visuel du Canyon Sainte-Anne

Madame,

La présente vise à donner suite aux correspondances adressées à la MRC et à la municipalité de Saint-Joachim concernant la protection du site récréotouristique exceptionnel qu'est le Canyon Sainte-Anne.

Suite aux différentes correspondances et aux échanges qui ont suivi, la MRC a procédé à une analyse des ouvrages, usages ou constructions qui pourraient être autorisés par les règlements municipaux en vigueur dans le bassin visuel du Canyon Sainte-Anne. Il résulte de cette analyse qu'il y a effectivement des ouvrages, usages ou constructions qui pourraient être autorisés dans le secteur visé et qui pourraient avoir un impact négatif sur l'aspect visuel du site si ceux-ci ne font pas l'objet d'un encadrement adéquat. Ce constat est toutefois théorique, car le secteur ne fait pas présentement l'objet de demande de la sorte et ces travaux nécessiteraient une autorisation municipale préalablement à leur réalisation. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas lieu d'agir.

Nous avons également poussé la réflexion à d'autres sites récréotouristiques et il en ressort que la situation qui prévaut pour le Canyon n'est pas unique. Il importe donc de traiter cette problématique par une approche globale qui permettra d'assurer la pérennité de nos potentiels récréotouristiques. Le schéma d'aménagement de la MRC s'avère donc, dans cette situation, l'outil à privilégier.

...2

La Côte-de-Beaupré

Une région en

santé

Il me fait donc plaisir de vous informer que la MRC prévoira, dans son prochain schéma d'aménagement qui est présentement en rédaction, des dispositions visant la protection des bassins visuels des sites récréotouristiques majeurs de la MRC telle que le Canyon Sainte-Anne. Cette protection se traduira par des mesures réglementaires concrètes telles que l'interdiction de réaliser des travaux ou des ouvrages qui auront un impact négatif sur l'aspect paysager des sites. Par exemple, le schéma d'aménagement pourra interdire dans le bassin visuel le déboisement ou même l'ouverture d'une rue. La MRC prévoit l'adoption du schéma d'aménagement dès le printemps prochain. Les municipalités locales bénéficieront d'un délai de 6 mois, suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC, pour s'y conformer.

Nous sommes persuadés que ces mesures permettront de maintenir l'intégrité et la vocation de ces sites de grande qualité tout en respectant les compétences des municipalités locales. Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à contacter M. Pierre-Alexandre Côté, responsable du service de l'aménagement du territoire au 418-824-3444 poste 229.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet de la MRC et maire de L'Ange-Gardien,



Pierre Lefrançois

c.c. M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim  
M. Michel Bélanger, directeur général – MRCCDB  
M. Pierre-Alexandre Côté, aménagiste